Nations Unies A/78/382

Assemblée générale

Distr. générale
22 septembre 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session
Point 137 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour 2024

Mesures visant à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est le cinquième que le Secrétaire général soumet sur la détérioration et les capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi. Il est présenté en application de la section VIII de la résolution 77/263 de l'Assemblée générale.

Le Secrétaire général y fait le point sur les progrès accomplis entre le 1er septembre 2022 et le 31 juillet 2023, à la suite de la publication du précédent rapport du Secrétaire général (A/77/367). Conformément aux mandats définis par l'Assemblée générale, des avancées notables ont été constatées au cours de la période considérée dans les activités de planification menées en vue du démarrage de la phase de conception du projet, principalement dans les domaines de la gouvernance, du recrutement et de la passation de marchés.

Le Conseil consultatif et le Comité directeur du projet ont été créés. Le premier a tenu sa première réunion en juin 2023 et le second a prévu de la tenir en octobre 2023. Les titulaires de 15 des 20 emplois de temporaire relatifs à la gestion du projet ont été recrutés et forment une équipe talentueuse et très diversifiée, tant sur le plan de la représentation géographique que de la parité femmes-hommes. Pour ce qui est du reste de l'équipe, le recrutement devrait être finalisé d'ici à la fin de l'année.

Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne les activités de passation de marchés liées à la conception, aux services indépendants de gestion des risques et à la gestion du programme. Le contrat relatif aux services de conception a été attribué en septembre 2023. L'attribution du contrat relatif aux services indépendants de gestion des risques devrait avoir lieu en octobre, et celle des contrats relatifs à la gestion du programme, en novembre 2023. Le projet a suscité un vif intérêt de la part de soumissionnaires locaux et internationaux hautement qualifiés et expérimentés.

23-18362 (F) 041023 231023

Merci de recycler

Le coût global maximal du projet au titre de l'option B est toujours de 265,6 millions de dollars, comme indiqué dans le précédent rapport du Secrétaire général. L'Assemblée générale ayant autorisé, dans sa résolution 77/263, le démarrage de la phase de conception en 2023 au titre de l'option B, l'option A reste également viable, mais à un coût global maximal plus élevé (235,3 millions de dollars), étant donné que les travaux de conception sont entrepris au titre de l'option B. Le calendrier reste également inchangé et l'achèvement du projet est prévu pour 2030.

L'Assemblée générale est invitée à prendre note du rapport du Secrétaire général ; approuver le cahier des charges du projet au titre de l'option B, ainsi que la stratégie d'exécution y relative, et son coût maximal global estimé (265,6 millions de dollars) ; ouvrir un crédit de 11 928 200 dollars au titre du projet de budget-programme pour 2024.

I. Introduction

1. Dans sa résolution 77/263, l'Assemblée générale a souscrit aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avait formulées dans son rapport (A/77/7/Add.15) et, entre autres, a décidé de faire conduire les études techniques au titre de l'option B du projet relatif aux installations de conférence, sans préjudice de toute décision future qui serait prise lors de la phase de construction du projet. Le présent rapport vise à faire le point sur l'état d'avancement du projet en ce qui concerne les activités de gouvernance, de recrutement et de passation de marchés nécessaires pour achever la phase de préplanification et entamer la phase de conception du projet, qui devrait commencer en septembre ou en octobre 2023.

2. Conformément aux mandats définis par l'Assemblée générale, l'équipe de projet à l'Office des Nations Unies à Nairobi a démarré les activités suivantes au cours de la période considérée : a) mise en place de la structure de gouvernance du projet, comprenant un Comité consultatif, un Comité directeur et un Comité des parties prenantes ; b) recrutement visant à pourvoir les 10 emplois de temporaire qui ont été approuvés pour constituer l'équipe de gestion du projet ; c) lancement des procédures de passation de marché concernant le cabinet de conseil en conception, le cabinet de gestion de programme et le cabinet de conseil indépendant en gestion des risques.

3. Les besoins opérationnels qui sous-tendent le projet sont restés inchangés depuis le rapport précédent du Secrétaire général :

Option A	Cette option permettrait de répondre aux besoins immédiats et à court terme en matière de capacité d'accueil pour les manifestations comptant 7 000 participants sur place, grâce à une surface estimée à environ 66 300 m^2 comprenant des routes, des chemins, des aménagements paysagers, un nouveau bâtiment principal des assemblées, de nouvelles salles de conférence sur le toit, la rénovation des salles de conférence existantes, un nouveau centre des médias et un nouveau bâtiment d'accueil des visiteurs et des délégations pour les conférences.
Option B	Cette option, version élargie et évolutive de l'option A, répondrait aux besoins de capacité à long terme pour les manifestations comptant 9 000 participants sur place, grâce à une surface estimée à environ 95 700 m^2 englobant le cahier des charges de l'option A ainsi que des pavillons polyvalents supplémentaires dans l'espace vert aménagé ouest et des salles de conférence supplémentaires sur le toit.

4. L'équipe de projet s'est conformée à la décision de l'Assemblée générale de faire conduire les études techniques au titre de l'option B du projet, sans préjudice de toute décision future qui serait prise lors de la phase de construction du projet (voir la résolution 77/263, sect. VII, par. 14). Par conséquent, les options A et B restent toutes deux viables, bien que le coût global maximal potentiel de l'option A ait augmenté de 9,5 millions de dollars (2,9 %) par rapport à ce qui était indiqué dans le rapport précédent, les travaux de conception étant entrepris au titre de l'option B. Si l'Assemblée générale décidait finalement d'approuver la phase de construction du projet au titre de l'option A, les coûts des travaux proprement dits ainsi que les honoraires d'étude connexes liés aux services de gestion des travaux seraient ceux qui figurent dans les estimations relatives à l'option A.

5. Dans ses deux rapports précédents, le Secrétaire général a recommandé que l'Assemblée générale approuve l'application de l'option B. La même recommandation est formulée dans le présent rapport, car la version révisée de l'option B permet de mieux répondre aux besoins à long terme de l'Organisation. L'option B est également plus rentable que l'option A, car, à long terme, elle ne suppose pas d'avoir recours à la même quantité de locaux transitoires pour mener à bien le projet lui-même ni pour tenir les réunions du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) inscrites au calendrier. En outre, il est recommandé que les travaux relevant du cahier des charges de l'option B soient effectués en même temps que ceux de l'option A, car cela permettra de réaliser des économies d'échelle, d'éviter les coûts supplémentaires liés à la gestion du projet et à la mise en route des contrats des entrepreneurs et d'éviter les perturbations futures liées aux travaux de construction si ceux-ci devaient être réalisés à une date ultérieure.

II. Objectifs et avantages du projet

A. Objectifs

6. Les objectifs du projet d'aménagement relatif aux installations de conférence s'inscrivent dans le droit fil de ceux associés à d'autres projets d'investissement récemment entrepris par l'Organisation, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur l'examen stratégique des biens immobiliers (A/68/733), et sont restés inchangés depuis le précédent rapport. Ils consistent à : a) satisfaire aux normes du secteur en matière de santé et de sécurité ; b) restaurer et préserver la valeur foncière des locaux de l'ONU ; c) se conformer aux normes du secteur s'agissant de la conception des installations et de la préparation aux catastrophes ; d) assurer l'accessibilité des locaux aux personnes handicapées ; e) veiller à l'élimination des matières dangereuses ; f) mieux utiliser l'espace en offrant des locaux d'usage souple ; g) moderniser les systèmes de construction obsolètes ; h) renforcer la durabilité des installations en particulier en réduisant la consommation d'énergie, d'eau douce et de ressources non renouvelables, ainsi que la production de déchets, et en améliorant la qualité de l'air atmosphérique et intérieur ; i) permettre la continuité des opérations. Le projet permettra en outre d'élargir la capacité des installations de conférence existantes.

7. Conformément aux paragraphes 10 et 19 de la section VIII de la résolution 77/263 de l'Assemblée générale, l'équipe chargée du projet veille à appliquer les normes et codes de construction internationaux et locaux, ainsi que d'autres mesures de conception qui permettront de mesurer les résultats futurs du projet, en particulier dans les domaines de la durabilité et de l'efficacité énergétique et de l'accès des personnes en situation de handicap. À cet effet, l'équipe a l'intention de valider les hypothèses formulées jusqu'à présent au cours des étapes de planification et d'établir fermement les données de référence et de cibler les améliorations qu'il convient d'apporter à certaines zones au cours des étapes de conception du projet, qui devraient se dérouler pendant environ huit mois à partir d'octobre 2023. En conséquence, des informations détaillées sur les données de référence disponibles (par ex., niveau de référence en matière de consommation d'énergie, consommation d'eau, nombre de salles de conférence entièrement accessibles, etc.) figureront dans les prochains rapports du Secrétaire général sur l'état d'avancement du projet.

B. Réaffirmation et renforcement des besoins opérationnels

Taux d'utilisation supérieurs à ceux enregistrés avant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)

8. En application du paragraphe 12 de la section VIII de la résolution 77/263 de l'Assemblée générale, l'Office des Nations Unies à Nairobi, au cours de la période couverte par le présent rapport, a intensifié l'action qu'elle mène pour augmenter le nombre de réunions intergouvernementales tenues dans ses installations de conférence. Ainsi, pour la première fois, le taux global d'utilisation des installations a dépassé les niveaux enregistrés avant la pandémie de COVID-19. Cette tendance devrait se poursuivre. Toutefois, l'état désastreux et la faible capacité des installations existantes entraîneront, à terme, un plafonnement des tendances d'utilisation jusqu'à l'achèvement du projet de rénovation et d'agrandissement.

9. Le tableau 1 et la figure I illustrent l'augmentation des taux d'utilisation au cours de la période couverte par le présent rapport (1er septembre 2022 au 31 juillet 2023).

Tableau 1
Utilisation de l'ensemble des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi (pourcentage d'utilisation des locaux par mois[a])

Mois	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*
Janvier	60	35	0	3	26
Février	76	57	0	43	56
Mars	116	16	0	20	47
Avril	55	0	0	28	30
Mai	80	1	0	33	69
Juin	61	0	2	55	75
Juillet	50	0	1	24	67
Août	41	0	0	20	65
Septembre	52	0	1	34	70[b]
Octobre	71	0	13	46	85[b]
Novembre	55	0	13	45	80[b]
Décembre	45	0	11	20	60[b]

[a] Hors maintenance.
[b] Prévisions fondées sur les réservations réelles.

Figure I
Utilisation de l'ensemble des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi (pourcentage d'utilisation des locaux par mois)

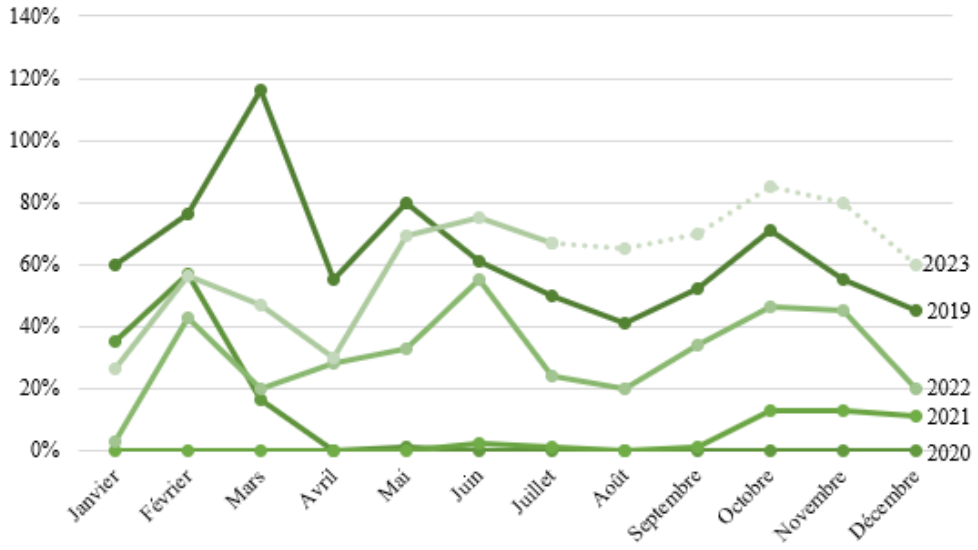

10. La Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi et le Coordonnateur résident ont activement encouragé l'organisation d'événements dans les installations de conférence de l'Office. Les directeurs exécutifs du PNUE et d'ONU-Habitat se sont également employés à promouvoir l'organisation d'un plus grand nombre de conférences et de réunions à Nairobi. On trouvera ci-après un résumé de quelques-unes des principales réunions intergouvernementales qui ont eu lieu à Nairobi ou pour lesquelles les installations ont été réservées :

a) La cinquième réunion semestrielle de coordination de l'Union africaine, des communautés économiques régionales et des mécanismes régionaux, une importante conférence de l'Union africaine accueillie par le Kenya, s'est tenue en juillet 2023 dans les installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi, attirant 10 chefs d'État et de gouvernement et plus de 50 ministres des affaires étrangères ;

b) Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a élu son nouveau bureau ainsi que le bureau de l'Équipe spéciale pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre lors de sa cinquante-neuvième session, qui s'est tenue à Nairobi du 25 au 28 juillet 2023, à l'invitation du PNUE et du Gouvernement kényan ;

c) Le Gouvernement kényan a également réservé les installations de conférence pour accueillir l'édition de 2023 du Sommet africain sur les engrais et la santé des sols, qui aura lieu en novembre. Le Sommet devrait attirer 10 chefs d'État et de gouvernement, des ministres et quelque 1 500 participants ;

d) La 35e réunion des Parties à la Convention de Vienne et au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone aura lieu sur le site en octobre 2023. Ce sera la première fois depuis 2003 qu'un organe créé en application d'un accord multilatéral sur l'environnement conclu sous l'égide d'une entité basée à Nairobi organise une réunion des parties à Nairobi.

e) La Convention sur la diversité biologique accueillera la 25e réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et

technologiques et la reprise de la deuxième partie de la 15e réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique en octobre 2023. Elle a aussi réservé le site en mai 2024 pour accueillir la seizième Conférence des Parties ;

f) La troisième session du comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin, devrait se dérouler du 13 au 19 novembre 2023 et le nombre de participants en présentiel devrait tourner autour de 3 000 personnes.

11. Tous les événements susmentionnés s'ajoutent au calendrier habituel des conférences. Il est encourageant qu'il ait été décidé de les tenir à Nairobi dans les installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi. Les installations ont cependant atteint leurs limites, en particulier pour ce qui est d'accueillir des événements qui attirent de nombreux chefs d'État ou de gouvernement. Comme il a été indiqué précédemment, on ne s'attend pas à des augmentations plus importantes de la demande s'agissant des installations de conférence, tant en ce qui concerne le nombre de participants aux réunions que leur fréquence, tant que le projet de rénovation et d'agrandissement visant à remédier à la vétusté et à la faible capacité d'accueil des installations de conférences n'aura pas été mis en œuvre.

12. S'agissant des sessions et réunions des organes sis à Nairobi, comme l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et l'Assemblée d'ONU-Habitat et leurs organes subsidiaires, la règle du siège (voir A/76/400, par. 100) continue d'être pleinement respectée. Toutefois, comme il est indiqué dans les rapports précédents du Secrétaire général, l'Office des Nations Unies à Nairobi maintient que la fréquence et la durée des réunions tenues par ces organes ne sont pas les seules mesures à l'aune desquelles les avantages de ce projet devraient être jugés.

13. Le taux global d'utilisation des installations serait considérablement accru si Nairobi était choisie pour accueillir les réunions des organes associés au Programme des Nations Unies pour l'environnement, notamment celles des parties aux accords multilatéraux sur l'environnement, lorsqu'aucun gouvernement ne propose de les accueillir ou lorsqu'il n'est pas expressément indiqué dans le règlement intérieur de l'entité en question que la réunion doit avoir lieu au siège de l'entité. Le taux serait aussi beaucoup plus important si les organisations intergouvernementales (comme celles énumérées au paragraphe 10 ci-dessus) continuaient de trouver Nairobi attrayante.

14. Le nombre total de membres du personnel des entités des Nations Unies et des organisations affiliées logés dans le complexe de l'Office des Nations Unies à Nairobi a augmenté au cours de la période considérée. Cette augmentation a également contribué à l'accroissement du taux d'utilisation des installations de conférence de l'Office au cours de la période couverte par le présent rapport, la fréquence des réunions mondiales, régionales et nationales ainsi que le nombre de participants à ces réunions ayant également augmenté. Il convient également de noter que d'autres entités des Nations Unies envisagent de transférer des fonctions du siège à Nairobi et se sont renseignées sur la disponibilité des espaces de bureaux dans le complexe de l'Office.

Tendances à la hausse

15. Dans les quatre derniers rapports du Secrétaire général, il a été indiqué que tant l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement que l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains avaient connu une augmentation forte et régulière du nombre de participants en présentiel à leurs

réunions récentes (voir A/77/367, par. 8 à 20 et fig. I), le nombre de participants dépassant la capacité actuelle des installations, qui est d'environ 2 000 sièges.

16. Au cours de la période considérée, on a aussi constaté une augmentation réelle par rapport aux prévisions lors de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, qui s'est tenue du 5 au 9 juin 2023. Au total, 3 443 participants ont assisté en personne à l'événement (voir tableau 2). Les participants en présentiel étaient issus de 140 États membres et États observateurs, soit 13 États membres de plus que lors de la première session de l'Assemblée, en 2019. Il y avait parmi eux 52 ministres et 37 vice-ministres. Les plus de 2 000 participants en ligne, dont la plupart étaient des fonctionnaires de haut niveau qui devaient faire des déclarations verbales ou des responsables de secteur chargés d'observer les travaux de l'Assemblée, ont fait augmenter les chiffres. Le Bureau de l'Assemblée a affirmé que, même si un format hybride pouvait continuer de permettre une participation plus large de la part de ceux qui, autrement, ne prendraient pas part à l'événement, la participation en personne était cruciale pour le processus intergouvernemental.

Tableau 2
Statistiques de participation à la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat (2023)

	États/organisations	*Participants*
États membres	140	1 219
Entités des Nations Unies	–	651
Organisations de la société civile	–	430
Administrations locales et régionales	–	349
Organisations du secteur privé	–	298
Établissements universitaires et instituts de recherche	–	166
Médias	–	136
Organisations intergouvernementales	–	115
Fondations	–	70
Parlementaires	–	9
Participation totale	**140**	**3 443**

Source : HSP/HA.2/11 – Compte rendu de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains concernant les travaux de sa deuxième session

17. Comme il est indiqué dans les précédents rapports du Secrétaire général, les entités qui ont organisé des manifestations à grande échelle dans les installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi ont dû investir des sommes considérables dans des tentes qui n'accroissent que temporairement les capacités nécessaires pour répondre aux pics d'activité. Ces installations temporaires ne satisfont qu'à des normes minimales de fonctionnement et de sécurité, et elles ne sont ni économes en énergie ni entièrement accessibles aux personnes handicapées. À la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat, par exemple, plusieurs structures temporaires ont été érigées, dont un poste d'enregistrement des délégations et de contrôle de sécurité, une salle à manger, un hall d'exposition et une salle réservée aux événements spéciaux. Les espaces d'exposition existants n'étaient pas assez grands et ne disposaient pas des infrastructures technologiques adéquates. C'était aussi le cas lors de la reprise de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. Les structures temporaires érigées à cette occasion comprenaient une tente d'enregistrement, une tente servant de salon des délégations, une tente des

médias, une tente réservée aux interviews, une tente de réception, une tente d'exposition, un hall d'exposition, deux tentes médicales (pour le dépistage de la COVID-19), des groupes électrogènes supplémentaires et des systèmes d'alimentation sans coupure.

18. L'Office des Nations Unies à Nairobi a également tiré d'autres enseignements des réunions récentes, en particulier la cinquième réunion semestrielle de coordination de l'Union africaine, des communautés économiques régionales et des mécanismes régionaux. Ces réunions ont mis en évidence le fait que les installations de l'Office ne disposent pas des équipements nécessaires pour accueillir des réunions auxquelles participent un grand nombre de chefs d'État et de gouvernement et d'autres personnalités importantes et qu'en termes de qualité, elles ne sont donc pas au même niveau que les installations de conférence situées dans d'autres villes sièges de l'Organisation. Il faut notamment : des petites salles permettant d'accueillir des réunions bilatérales ou des réunions en petits groupes ; des salons et des vestibules suffisamment grands situés à proximité des salles de réunion principales ; des toilettes VIP ; des zones d'attente pour les gardes du corps ; des services de restauration efficaces et modernes (restaurants, cafétérias et machines distributrices) dont les heures d'ouverture sont compatibles avec les horaires prolongés des réunions. Il faut également avoir la possibilité de boucler de vastes zones au sein du complexe existant.

19. Les capacités des installations actuelles risquent d'être particulièrement mises à l'épreuve lors de la sixième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, qui se tiendra en février et en mars 2024, même si d'importantes structures temporaires sont construites. Comme le montre la figure I du plus récent rapport du Secrétaire général (A/77/367), le PNUE a prévu que le nombre total de participants en présentiel dépassera les 6 000, ce qui fera de la session la réunion inscrite au calendrier ayant rassemblé le plus grand nombre de participants jamais organisée dans le complexe. Ces prévisions sont restées inchangées au cours de la période considérée.

20. Il se pourrait cependant que le nombre de participants soit encore plus élevé étant donné que le bureau de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a décidé que sa sixième session se tiendrait en personne (elle sera aussi diffusée sur le Web) et que les plans et le budget actuels du PNUE pour la session prévoient un nombre record d'événements connexes, dont des manifestations parallèles officielles et non officielles, ainsi que l'aménagement d'un grand pavillon extérieur avec plusieurs scènes sous tente, d'une tente de travail des délégations servant aussi de tente de réception et d'une zone extérieure accueillant des tentes d'exposition. Outre l'augmentation des dépenses prévues pour les réunions en raison des coûts supplémentaires liés aux infrastructures temporaires, ces plans risquent aussi de mettre à l'épreuve les capacités du complexe des Nations Unies à Gigiri et les autres services connexes. Comme prévu précédemment, et sous réserve de confirmation à la suite de la sixième session, le nombre de participants en présentiel devrait continuer d'augmenter lors des prochaines sessions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement.

21. Des informations plus détaillées figureront dans le prochain rapport du Secrétaire général sur les résultats de la sixième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. On y indiquera notamment le nombre de participants, les difficultés rencontrées en ce qui concerne les installations et les infrastructures technologiques ainsi que les prévisions relatives à la fréquence des futures sessions de l'Assemblée et à la participation à ces sessions.

III. Gouvernance, gestion et responsabilité du projet

22. La structure de gouvernance proposée pour le projet, qui comprend toutes les parties prenantes directement ou indirectement concernées, est présentée à l'annexe I des deux précédents rapports du Secrétaire général (A/76/400 et A/77/367) et reste inchangée en général dans le présent rapport.

A. Gouvernance du projet

23. Pendant la période considérée, la Directrice générale, en sa qualité de maîtresse d'ouvrage, a rencontré à quatre occasions des membres du corps diplomatique basés à Nairobi pour leur présenter le projet. Elle a notamment parlé des buts et objectifs stratégiques du projet ainsi que de son état d'avancement général. L'Office des Nations Unies à Nairobi accorde une importance particulière à l'avis des utilisateurs finaux qui appartiennent à des délégations des États Membres et qui sont basés à Nairobi. On estime que les observations formulées, qui sont fondées sur des expériences concrètes, contribueront à façonner le cahier des charges du projet et la conception qui en résultera, tant d'un point de vue stratégique que d'un point de vue pratique.

Conseil consultatif

24. Le Conseil consultatif a été créé et il a tenu deux réunions au cours de la période couverte par le présent rapport, l'une en juin et l'autre en septembre 2023. Comme indiqué à la section IV du troisième rapport annuel du Secrétaire général sur le sujet (A/76/400), le Conseil consultatif serait une entité indépendante, impartiale et représentative sur le plan géographique chargée de formuler, au sujet du projet, des conseils et des orientations tenant compte des vues des États membres qui seraient utiles à la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi dans ses fonctions de maîtresse d'ouvrage. Il recevrait régulièrement des renseignements détaillés sur les étapes clés du projet, concernant aussi bien les questions liées au cahier des charges, au calendrier, au budget et à la qualité, et serait consulté sur la voie à suivre une fois telle ou telle étape franchie.

25. Le Secrétaire général a l'intention d'inclure dans les rapports annuels qu'il soumet à l'Assemblée générale des informations sur la manière dont la maîtresse d'ouvrage a pris en compte l'avis du Conseil. Au cours de ses réunions, le Conseil a délibéré sur un large éventail de questions et adressé des conseils à la Directrice générale dans les domaines suivants :

a) **Mandat**. Le Conseil a ratifié son propre mandat ;

b) **Durabilité**. Le Conseil a noté que 3 000 nouveaux arbres seront plantés au complexe de Gigiri dans le cadre d'une campagne de reboisement menée par l'Office des Nations Unies à Nairobi (1 000 d'entre eux ont déjà été plantés). Il a également recensé d'autres possibilités de reboisement. Il a enfin pris acte des objectifs du projet en matière de durabilité et manifesté son appui à cet égard ;

c) **Accessibilité des personnes handicapées**. Le Conseil a pris acte des objectifs du projet en matière d'accessibilité des personnes handicapées et manifesté son appui à cet égard ;

d) **Soutien du pays hôte**. Le Conseil a reçu du Gouvernement kényan des informations actualisées concernant les initiatives récentes qui auront des effets positifs directs ou indirects sur le projet, notamment les infrastructures routières et électriques, les infrastructures d'approvisionnement en eau et le centre de services concerné des Nations Unies ;

e) **Image de marque et promotion**. Le Conseil a recommandé qu'un nom soit donné au projet, comme on l'a fait pour le plan-cadre d'équipement et le Plan stratégique patrimonial, et il a formulé plusieurs suggestions. La Directrice générale a proposé que le projet soit officiellement nommé « plan-cadre de Gigiri ».

Comité directeur

26. Le Comité directeur a été créé et ses membres ont été nommés au cours de la période couverte par le présent rapport. Comme indiqué à la section IV du troisième rapport annuel du Secrétaire général sur le projet (A/76/400), le Comité est coprésidé par la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi et la Secrétaire générale adjointe chargée du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, et comprend les chefs de départements ou leurs représentants désignés, ainsi que les représentants des principaux départements et bureaux de Nairobi et New York pour lesquels le projet présente un intérêt opérationnel direct. Le Comité fournit des conseils et des orientations à la maîtresse d'ouvrage, l'objectif étant de veiller à ce que les principales étapes soient respectées et que le projet réponde aux besoins des principales parties prenantes internes et externes et de l'Organisation. Le Comité directeur sera aussi chargé d'approuver les modifications susceptibles d'influer sur les objectifs qui figurent dans le plan d'exécution du projet, soit qu'un produit en cours de livraison ne corresponde plus aux objectifs initiaux ou à l'esprit du projet, soit qu'il faille ajouter des caractéristiques, des services ou des fonctionnalités non initialement prévus.

27. La première réunion du Comité devrait avoir lieu en octobre 2023, après l'attribution du contrat relatif aux services de conception et le début de la phase de conception, au cours de laquelle il aura un rôle essentiel à jouer.

28. Les membres du Comité joueront également un rôle crucial en apportant une contribution stratégique et pratique à l'énoncé de conception et la mise au point du projet et à l'établissement de niveaux de référence aux fins de la concrétisation des différents avantages découlant du projet, qui seront mesurés par les référents chargés de la concrétisation des avantages (et non par l'équipe de projet elle-même).

B. Équipe de gestion du projet et personnel d'appui à la liaison

29. Dans sa résolution 77/263, l'Assemblée générale a approuvé la création de 20 emplois de temporaire dans l'équipe de gestion du projet, qui comprend l'équipe de direction, la section de la conception et de la construction des locaux, la section de la gestion du programme et l'équipe d'appui opérationnel. On trouvera dans le tableau ci-dessous 3 l'état d'avancement du recrutement des candidates et des candidats à ces emplois.

30. La structure de l'équipe de projet est la suivante : a) l'équipe de direction comprend : i) un(e) chargé(e) de projet (D-1) et ii) un(e) assistant(e) administratif(ve) [agent(e) local(e)] ; b) la section de la conception et de la construction des locaux comprend : i) un(e) chef de section (P-5), ii) un(e) architecte de projet (noyau et enveloppe) (P-4), iii) un(e) ingénieur(e) de projet (mécanique) (P-4), iv) un(e) architecte de projet (espaces intérieurs et accessibilité) (P-3), v) un(e) ingénieur(e) de projet (énergie et durabilité) (P-3), vi) un(e) architecte de projet (espaces extérieurs et durabilité) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), vii) un(e) ingénieur(e) de projet (systèmes audiovisuels) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) et viii) un(e) assistant(e) administratif(ve) [agent(e) local(e)] ; la section de la gestion du programme comprend : i) un(e) chef de section (P-5), ii) un(e) responsable des marchés (P-4), iii) un(e) attaché(e) d'administration (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), iv) un(e) spécialiste des

finances et du budget (adjoint(e) de 1re classe) (P-2) et v) un(e) assistant(e) administratif(ve) [agent(e) local(e)] ; l'équipe d'appui opérationnel comprend : i) un(e) spécialiste des services de conférence (P-4), ii) un(e) spécialiste des achats (P-4), iii) un(e) informaticien(ne) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), iv) un(e) spécialiste de la gestion des installations (P-3) et v) un(e) agent(e) responsable de la sécurité physique (P-3).

31. Des progrès significatifs ont été réalisés jusqu'à présent dans les démarches de recrutement visant à pourvoir les 20 emplois de temporaire dont la création a été approuvée : 11 emplois ont été pourvus ; pour 4 emplois, des candidats ont été sélectionnés et devraient entrer en fonctions prochainement ; pour les 5 autres, le processus de recrutement est bien avancé et les emplois devraient être pourvus d'ici à la fin de 2023. Les emplois vacants ont été annoncés et les dates limites de réception des candidatures sont passées ; la phase de sélection est en cours.

32. On trouvera de plus amples détails dans le tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3
Tableau d'occupation des emplois

Emploi	*2022*	*2023*	*2024 (prévu)*
Équipe de direction			
Chargé(e) de projet (D-1)	Pourvu depuis juin 2022	Pourvu	Pourvu
Assistant(e) administratif(ve) [agent(e) local(e)]	Pourvu depuis septembre 2022	Pourvu	Pourvu
Conception et construction			
Chef de la Section de la conception et de la construction des locaux (P-5)	Vacant	Pourvu depuis mai 2023	Pourvu
Architecte de projet (noyau et enveloppe) (P-4)	–	Sélectionné, entrée en fonctions prévue d'ici à novembre 2023	Pourvu
Architecte de projet (espaces intérieurs et accessibilité) (P-3)	–	Recrutement en cours	Pourvu
Architecte de projet (espaces extérieurs et durabilité) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national)	–	Recrutement en cours	Pourvu
Ingénieur(e) de projet (mécanique) (P-4)	Vacant	Sélectionné, entrée en fonctions prévue d'ici à octobre 2023	Pourvu
Ingénieur(e) de projet (énergie et durabilité) (P-3)	–	Recrutement en cours	Pourvu
Ingénieur(e) de projet (systèmes audiovisuels) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national)	–	Sélectionné, entrée en fonctions prévue d'ici à octobre 2023	Pourvu
Assistant(e) administratif(ve) [agent(e) local(e)]	Vacant	Sélectionné, entrée en fonctions prévue d'ici à octobre 2023	Pourvu

Emploi	*2022*	*2023*	*2024 (prévu)*
Gestion du programme			
Chef de la Section de la gestion du programme (P-5)	Pourvu depuis septembre 2022	Pourvu	Pourvu
Responsable des marchés (P-4)	–	Pourvu depuis août 2023	Pourvu
Attaché(e) d'administration (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national)	Vacant	Pourvu depuis mars 2023	Pourvu
Spécialiste des finances et du budget (adjoint(e) de 1re classe) (P-2)	–	Pourvu depuis juillet 2023	Pourvu
Assistant(e) administratif(ve) [agent(e) local(e)]	Vacant	Pourvu depuis janvier 2023	Pourvu
Appui opérationnel			
Spécialiste des achats (P-4)	Pourvu depuis juillet 2022	Pourvu	Pourvu
Spécialiste des services de conférence (P-4)	Vacant	Recrutement en cours	Pourvu
Spécialiste de la gestion des installations (P-3)	–	Recrutement en cours	Pourvu
Informaticien(ne) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national)	Échec du recrutement initial	Pourvu depuis juillet 2023	Pourvu
Agent(e) responsable de la sécurité physique (P-3)	–	Recrutement en cours	Pourvu

33. L'équipe de projet s'est attachée en priorité à faire en sorte que le personnel compétent soit en place en prévision de la phase de conception du projet, qui devrait démarrer en octobre 2023 et au cours de laquelle la contribution des parties prenantes et des membres de l'équipe de gestion du projet à l'Office des Nations Unies à Nairobi sera primordiale. Il s'agira notamment de rédiger l'énoncé de conception et de réaliser les études d'avant-projet.

34. L'objectif de représentation équilibrée des genres parmi le personnel recruté au sein de l'équipe a été atteint (47 % de femmes et 53 % d'hommes), la légère disparité n'étant due qu'au fait que l'équipe compte actuellement un nombre impair de membres. En ce qui concerne la diversité géographique, l'équipe est composée d'un ensemble très varié de fonctionnaires originaires de huit pays et de quatre groupes régionaux (Groupe des États d'Afrique, Groupe des États d'Asie et du Pacifique, Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et Groupe des États d'Europe occidentale et autres États).

35. Le tableau 5 qui figurait dans le rapport précédent comprenait une grille indiquant la durée proposée de chaque emploi, ainsi que les emplois supplémentaires qu'il était proposé de créer pendant les futures phases du projet. Le plan d'occupation des postes reste inchangé par rapport à celui qui figurait dans le rapport précédent, et, puisque l'Assemblée générale a autorisé le démarrage de la phase de conception au titre de l'option B, sans préjudice de toute décision future qui serait prise lors de la phase de construction du projet, il continue de servir de base aux projections des coûts liés à l'équipe de gestion du projet.

36. En application du paragraphe 18 de la section VIII de la résolution 77/263 de l'Assemblée générale, l'équipe chargée du projet d'aménagement relatif aux installations de conférence a collaboré étroitement avec l'équipe chargée du projet de remplacement des bâtiments A à J afin que les efforts des deux équipes soient pleinement coordonnés et que des synergies puissent être dégagées. Les synergies relatives aux activités de passation des marchés sont décrites à la section V du présent rapport. En outre, alors que la phase de construction des bâtiments A à J a commencé, l'équipe chargée du projet d'investissement dans les installations de conférence suit de près l'avancement des travaux afin de tirer parti des enseignements et des meilleures pratiques, en particulier en ce qui concerne les méthodes de construction et les connaissances locales.

IV. Gestion des risques

37. Comme indiqué dans le précédent rapport du Secrétaire général, l'équipe de projet de l'Office des Nations Unies à Nairobi, en conjonction avec le Service de la politique de gestion mondiale des biens, est en train de passer un contrat avec un cabinet indépendant de gestion des risques afin d'aider l'équipe à déterminer et à évaluer les risques avant qu'ils n'apparaissent, de sorte à planifier et mettre en œuvre les mesures d'atténuation d'un bout à l'autre du projet et à préserver la réalisation des objectifs fixés. Afin de contribuer à la prise de décisions éclairées, en toute indépendance, par la maîtresse d'ouvrage du projet, le (la) responsable de l'exécution du projet et d'autres responsables institutionnels, le cabinet établira des rapports indépendants qui mettront en évidence les risques encourus et les mesures proposées pour les garder sous contrôle.

38. Bien que le contrat n'ait pas encore été attribué, des informations détaillées sur la gestion des risques, y compris sur l'élaboration du cadre et de la stratégie de gestion des risques pour le projet, la détermination des principaux risques du projet et les analyses qualitatives et quantitatives des risques, figureront dans les futurs rapports du Secrétaire général.

V. Progrès accomplis dans l'exécution du projet au cours de la période considérée

A. Coopération avec les États Membres et le gouvernement hôte

39. En février 2023, l'Office des Nations Unies à Nairobi a accueilli une délégation de représentantes et représentants de la Cinquième Commission venus de New York dans le cadre de leur visite de divers lieux d'affectation africains, y compris des missions de maintien de la paix. Les membres de la Commission ont eu l'occasion de constater de leurs propres yeux les conditions désastreuses et la capacité limitée des installations. Les membres ont également pu constater que le climat était tempéré à Nairobi, et qu'il était donc possible de construire une grande salle de conférence ayant une empreinte relativement faible (par rapport aux trois autres villes sièges de l'ONU) et d'utiliser de manière efficace des espaces auxiliaires partiellement couverts ou entièrement ouverts.

40. Durant la période considérée, une coordination intensive a continué d'être déployée entre la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi et le (la) Directeur(trice) de l'administration, en leur qualité respective de maîtresse d'ouvrage du projet et de responsable de l'exécution du projet, ainsi qu'avec le gouvernement du pays hôte en ce qui concerne l'amélioration des infrastructures et des services dont le projet pourrait bénéficier à la fois directement et indirectement.

41. L'Administration kényane des routes urbaines (Kenya Urban Roads Authority) a réalisé d'importants progrès dans l'avancement des travaux d'élargissement des routes publiques adjacentes au complexe de Gigiri. Le projet routier fait partie du plan directeur de 2006 pour les transports métropolitains de Nairobi et vise à améliorer la circulation générale dans les environs immédiats de l'Office et, à terme, dans l'ensemble de la partie ouest de Nairobi. Le projet consistera à transformer United Nations Avenue en une route à double chaussée et à double sens, avec une nouvelle bretelle d'accès à une rocade proche, des pistes cyclables, des voies piétonnes, un éclairage public et des aménagements paysagers. Étant donné que les travaux ont déjà bien progressé en 2023 et qu'ils devraient durer environ deux ans, ce projet devrait s'achever bien avant l'achèvement prévu du centre de conférence.

42. Au cours de la période considérée, l'Office s'est réuni à plusieurs reprises avec l'Administration kényane des routes urbaines pour recevoir des mises à jour détaillées de la part des responsables du pays hôte et pour présenter à l'Administration ses propres études de faisabilité relatives à la rénovation et à l'expansion des installations de conférence. L'accent a été mis en particulier sur les zones concernées par les deux projets, le long de United Nations Avenue, pour garantir la viabilité des projets de l'Office concernant la mise en place d'un accès adéquat à la nouvelle entrée principale pour les véhicules et les piétons.

43. Au cours de la période de conception du projet prévue en 2024, l'Office s'efforcera de communiquer aux autorités compétentes du pays hôte les exigences spécifiques du projet concernant l'approvisionnement en électricité et en énergie, y compris l'utilisation des énergies renouvelables, l'approvisionnement de secours, l'approvisionnement en eau potable et la gestion des eaux usées et des eaux pluviales. Une coordination et un soutien importants de la part du pays hôte continueront d'être nécessaires tout au long de la phase de conception puis pendant la phase de construction.

44. L'Office des Nations Unies à Nairobi rencontrera l'administration fiscale kényane afin d'entamer les activités de planification préalable de la phase de construction, qui devrait commencer en 2025, afin de s'assurer que les prestataires et les fournisseurs de l'ONU puissent continuer d'importer des matériaux de construction en temps voulu et de manière efficace, et que les biens et matériaux pouvant l'être seront exemptés de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et de droits d'importation.

B. État des contributions volontaires

Possibilités de recouvrement des coûts, de dons et de contributions en nature

45. Comme indiqué précédemment, et conformément au paragraphe 9 de la section VIII de la résolution 77/263 de l'Assemblée générale, l'équipe chargée du projet entend solliciter activement des dons et des contributions en nature, qui pourraient éventuellement venir en déduction des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres. Un recueil des possibilités de dons sera établi et largement diffusé auprès de tous les États Membres et des autres donateurs potentiels une fois que la phase de conception du projet sera suffisamment avancée et que les paramètres généraux des dons potentiels seront définis. Cela devrait correspondre à la fin de la deuxième étape (études d'avant-projet), prévue au premier semestre de 2024, et les informations détaillées seront donc présentées à l'Assemblée générale dans le sixième rapport d'étape annuel du Secrétaire général, pendant la partie principale de la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée.

46. Sur la base des études de faisabilité déjà réalisées et des expériences récentes du plan-cadre d'équipement à New York et du Plan stratégique patrimonial à Genève, on estime que les espaces qui ont le plus de chances de faire l'objet de dons sont notamment le pavillon d'entrée et le centre d'accueil des visiteurs, le bâtiment de restauration des délégués, le bâtiment de la médiathèque et les pavillons multifonctionnels, ainsi que les finitions intérieures et le mobilier des salles de conférence ou des salons.

C. Passation des marchés

État des services spécialisés

47. Au cours de la période considérée, l'équipe chargée du projet a réalisé d'importants progrès concernant la passation des trois principaux contrats de services de conseil nécessaires pour assurer la conception, la gestion indépendante des risques et les services de gestion du programme pour le projet. Un résumé de l'état d'avancement de chaque activité prévue par les contrats est présenté ci-après.

Prestation de services de conception

48. Une demande de manifestation d'intérêt concernant la prestation de services de conception a été diffusée du 2 décembre 2022 au 9 janvier 2023. Au total, 117 entreprises y ont répondu, après quoi un appel d'offres a été lancé le 13 février 2023. Au total, 74 fournisseurs issus de 26 pays différents ont été invités à soumissionner. L'appel d'offres a été clôturé le 28 avril 2023, et le projet d'aménagement relatif aux installations de conférence a fait l'objet de 27 offres. Après évaluation technique et commerciale des offres, des négociations ont été entamées avec le soumissionnaire recommandé qui a obtenu le meilleur classement sur la base de l'évaluation du meilleur rapport qualité-prix. Le contrat de services de conception a été attribué et signé en septembre 2023.

49. L'attribution du contrat a eu lieu environ 10 semaines plus tard que prévu, en raison d'une demande de prolongation de la période d'appel d'offres de la part des soumissionnaires, liée à la complexité du cahier des charges et aux risques potentiellement élevés liés à la longue durée du projet. Ce léger retard ne devrait toutefois pas avoir d'incidence négative sur le calendrier global du projet.

Prestation de services de gestion et de contrôle des risques

50. Une demande de manifestation d'intérêt concernant la prestation de services de gestion et de contrôle des risques a été diffusée du 10 mars 2023 au 10 avril 2023. Au total, 26 entreprises y ont répondu. L'appel d'offres a été lancé le 17 mai 2023 et clôturé le 19 juin 2023. Après évaluation technique et commerciale des offres, des négociations ont été entamées avec le soumissionnaire retenu ayant été jugé conforme d'un point de vue technique, et il est prévu que le contrat soit attribué en octobre 2023.

Prestation de services de gestion des programmes

51. Une demande de manifestation d'intérêt concernant la prestation de services de gestion des programmes a été diffusée du 8 mai 2023 au 8 juin 2023. Au total, 60 entreprises y ont répondu. L'appel d'offres a été lancé le 23 juin 2023 et clôturé le 28 août 2023. Au total, 54 fournisseurs ont été invités à soumissionner et 13 offres ont été reçues. Au moment de la rédaction du présent rapport, les offres faisaient l'objet d'une évaluation technique et commerciale, et le contrat devait être attribué en novembre 2023.

Fourniture d'un appui à l'Office des Nations Unies à Nairobi et synergies avec l'équipe chargée du projet de remplacement des bâtiments A à J

52. Tout au long des procédures de passation de marchés concernant aussi bien le projet d'aménagement relatif aux installations de conférence que le projet de remplacement des bâtiments A à J, les deux équipes de projet, y compris leurs spécialistes des achats respectifs, ont collaboré avec leurs homologues et se sont fourni une assistance technique mutuelle, les deux projets ayant suscité un niveau élevé d'intérêt général de la part du marché, ce qui a permis de les mettre en œuvre simultanément, bien qu'en différentes phases. Les deux équipes ont entamé leur collaboration en novembre 2022 en organisant un séminaire conjoint visant à communiquer des informations générales aux acteurs du secteur de la conception et du bâtiment, auquel ont participé environ 400 entreprises (un niveau d'intérêt sans précédent pour l'Office).

53. Le (la) responsable de l'exécution du projet d'aménagement relatif aux installations de conférence a pris part à l'évaluation technique des services de construction pour le volet « construction » du projet de remplacement des bâtiments A à J, en tant que membre du comité d'évaluation technique. De même, le (la) chef de la Section de la gestion des installations et des transports, qui supervise le projet de remplacement des bâtiments A à J, a participé à l'évaluation technique relative au contrat de conception pour le projet d'aménagement relatif aux installations de conférence, en tant que membre du comité d'évaluation technique. Cet arrangement a été bénéfique pour les deux projets.

54. Par ailleurs, le projet d'aménagement relatif aux installations de conférence a été le premier projet pour lequel un système d'appel d'offres en ligne ou électronique a été lancé à l'Office, et ce système a par la suite été appliqué à d'autres passations de marchés de l'Office. La mise en place de ce système, grâce à l'appui de l'Office des Nations Unies à Genève, constitue une avancée majeure dans l'utilisation des technologies modernes et la prévention des risques d'erreur humaine dans les appels d'offres, et a permis de rationaliser l'ensemble des procédures d'achats. Le (la) spécialiste des achats du projet d'aménagement relatif aux installations de conférence dispense des conseils et des formations au personnel des services d'achat de l'Office des Nations Unies à Nairobi ainsi qu'aux membres du Comité d'ouverture des plis de l'Office lors du lancement du projet, et continue de fournir de tels services sur demande.

D. Connaissances locales, achat de matériaux sur le marché local et enseignements tirés de l'expérience

Connaissances locales et achat de matériaux sur le marché local

55. Le contrat relatif aux services de conception n'ayant été attribué qu'en septembre 2023, il est encore tôt pour fournir des informations concrètes sur la manière dont l'équipe du projet entend appliquer les connaissances locales et utiliser des matériaux d'origine locale dans les phases de conception et de construction du projet. Il convient toutefois de noter que, d'une manière générale, la capacité de l'équipe de conception à concevoir un projet pleinement intégré au site existant a joué un rôle important dans l'attribution du contrat. Au cours des discussions qui se sont tenues avant l'adjudication du marché, le cabinet de conseil en conception s'est engagé à réfléchir à la manière dont la conception pouvait tenir compte des particularités du site existant de l'Office, des conditions climatiques propres à cette zone de Nairobi (forêt sèche d'altitude), des techniques de construction disponibles dans la région et, enfin, des exigences en matière d'exploitation et de maintenance à long terme. L'utilisation de matériaux d'origine locale et le recours aux pratiques

locales en matière de gestion de la construction seront au cœur de la conception du projet.

56. En outre, compte tenu des enseignements tirés d'autres projets récemment entrepris par l'Organisation, l'équipe de gestion du projet est constituée de fonctionnaires internationaux, nationaux et locaux, y compris de fonctionnaires kényans possédant une expérience préalable pertinente dans la région. L'équipe est également composée de cinq experts opérationnels, dont des membres du personnel financés au titre du projet et qui rendent compte aux responsables hiérarchiques de l'Office, ce qui permet à l'équipe de projet d'obtenir des connaissances institutionnelles et locales pendant la phase d'élaboration du cahier des charges et de conception du projet et, une fois le projet achevé, de mettre à profit les enseignements tirés et les connaissances acquises lors de la phase d'exécution.

Enseignements tirés

57. Pour répondre aux objectifs du projet en matière de conception, et conformément aux sections VIII et XII de la résolution 77/263 de l'Assemblée générale concernant respectivement le projet d'aménagement relatif aux installations de conférence et le projet de remplacement des bâtiments A à J, l'équipe de projet a entrepris une mission à Genève et à Bruxelles en mars 2023 pour documenter les meilleures pratiques et les enseignements tirés d'autres grands projets de construction en matière de gouvernance, de conception, d'accessibilité des locaux aux personnes handicapées, de durabilité, de technologies liées aux services de conférence, de passation des marchés et de gestion des contrats.

58. La mission s'est déroulée sur 6,5 jours ouvrables, du 8 au 16 mars 2023, et a consisté notamment à visiter les organisations suivantes :

a) à Bruxelles, le bâtiment Europa du Conseil européen, le Parlement européen et l'Agence belge de développement ;

b) à Genève, l'Office des Nations Unies à Genève, l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, l'Organisation mondiale du commerce et l'Union internationale des télécommunications (UIT).

59. On trouvera ci-après un résumé des enseignements tirés les plus pertinents, que l'équipe de projet a déjà commencé à appliquer ou entend appliquer au projet.

Gouvernance

60. L'équipe du projet et l'équipe opérationnelle doivent se coordonner sans faille tout au long du projet, en particulier pendant la phase de lancement du projet et au moment du transfert de responsabilités. Les services chargés de la gestion des installations, de la sécurité, des conférences, de l'informatique et des achats en particulier doivent être pleinement associés à toutes les étapes du projet.

61. Les autorités du pays hôte jouent un rôle particulier dans l'exécution du projet et doivent être pleinement associées à toutes les phases de l'avancement du projet et informées de leurs obligations tout au long du processus.

Conception

62. Les bâtiments doivent être conçus de manière à être polyvalents et à pouvoir s'adapter aux nouvelles technologies et à l'obsolescence des technologies actuelles, ainsi qu'à l'évolution des besoins des utilisateurs et des fonctions des locaux, de sorte que leur horizon de planification puisse être plus long que leur durée d'utilité réelle prévue. Par exemple, si la durée d'utilité des bâtiments de l'ONU est généralement

de 50 ans, les superstructures principales pourraient être adaptées de façon à élargir leur horizon de planification.

63. L'écoconception et la réduction de la consommation d'énergie sont des éléments clés des projets contemporains, garantir l'efficience énergétique des bâtiments étant, de loin, la manière la plus efficace de réduire la consommation d'énergie. Dans la mesure du possible, il convient d'utiliser des éléments de conception passive tels que les énergies renouvelables et la ventilation non mécanique.

64. L'accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées, y compris aux personnes présentant un handicap sur le plan de la mobilité, de la vue, de l'audition ou des facultés cognitives, est également un élément clé des projets. Des installations de conférence accessibles, du matériel d'interprétation simultanée et de conférence et des technologies audiovisuelles doivent être pleinement intégrés dans la conception du projet, conformément aux principes de la conception universelle, selon lesquels les technologies doivent systématiquement pouvoir être utilisées par tous les utilisateurs, quelles que soient leurs capacités.

Technologies

65. Les technologies audiovisuelles et les technologies de l'information et des communications doivent être intégrées dans la conception architecturale globale et rationalisée des salles de conférence, tout en offrant des possibilités de mises à jour fréquentes et une facilité d'utilisation et d'entretien. Il convient d'utiliser, dans la mesure du possible, des éclairages, caméras, haut-parleurs et autres équipements standards, de sorte qu'il soit facile de les remplacer sans apporter de modifications aux éléments architecturaux (sols, murs, plafonds, etc.).

66. Les équipements d'interprétation simultanée et de conférence doivent être indépendants du mobilier présent dans la majorité des salles de conférence et de réunion, de sorte que l'adaptation aux futures évolutions technologiques ne requiert pas le remplacement ou la transformation en profondeur du mobilier. Le mobilier et les solutions technologiques doivent également être conçus de façon à offrir une grande souplesse dans l'agencement des salles afin de répondre aux différents besoins des clients, par exemple un agencement de type auditorium, table ronde, tables rondes sur le modèle du Forum de Davos ou salle de classe.

67. Un environnement de travail de qualité doit être offert aux interprètes de conférence pour leur permettre d'offrir des services linguistiques dans les six langues officielles, non seulement dans toutes les salles des installations de conférence, mais aussi dans les salles de conférence situées ailleurs dans le complexe de l'Office des Nations Unies à Nairobi. En outre, les espaces de travail doivent être rendus plus facilement accessibles aux personnes handicapées.

Gestion des achats et des marchés

68. Les méthodes à privilégier pour la passation des marchés de construction, les contrats et les modalités des travaux doivent être déterminées le plus tôt possible au cours de la phase de planification, de sorte que l'Organisation puisse maîtriser au mieux les risques liés au projet. Pour la passation des marchés de construction, on pourrait notamment opter pour une approche de type conception-soumission-construction (design-bid-build) ou pour une approche dans laquelle le prestataire chargé de la construction participe à la phase de conception (design-assist). Pour les contrats, on peut citer parmi les options possibles : contrat à forfait avec plan de dépenses, quantités mesurées (measured quantities) avec devis quantitatifs et contrat à coût maximum garanti. Pour les modalités de travaux, les possibilités sont

notamment les suivantes : directeur(trice) des travaux, gérance des travaux ou maîtrise d'œuvre.

69. La gestion des contrats est une fonction essentielle, distincte des fonctions d'achat, qui devrait être assurée par l'équipe de gestion de projet des Nations Unies et confiée à une personne occupant un poste à plein temps. Elle consiste principalement à s'assurer que les produits sont conformes aux exigences du contrat, que les prestations des fournisseurs sont étroitement surveillées et que les demandes de modification sont réduites au minimum.

70. Une nouvelle mission consacrée aux enseignements tirés est prévue en octobre 2023 auprès de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, qui ont tous deux récemment entrepris de grands projets de construction ou prévoient de le faire. L'équipe du projet prévoit également de visiter l'Africa Hall de la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba au début de l'année 2024. Compte tenu de l'importance de ce bâtiment du point de vue du patrimoine et de la conception architecturale, l'équipe espère que les enseignements tirés de la modernisation des technologies de conférence et des systèmes de construction dans un bâtiment existant seront utiles pour le projet de l'Office des Nations Unies à Nairobi. L'équipe de projet s'appuiera donc également sur les travaux entrepris au siège de l'ONU concernant la modernisation des infrastructures et des systèmes de conférence, en consultation avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et le Bureau de l'informatique et des communications.

E. Activités de planification et de conception

71. La phase de conception du projet devrait commencer en octobre 2023, après l'adjudication en septembre 2023 du contrat d'étude relatif à la prestation de services de conception, et comprendra une période de mise en route de deux semaines.

72. Dans son précédent rapport, le Secrétaire général a exposé les principes fondamentaux de l'élaboration du plan directeur du complexe de l'Office des Nations Unies à Nairobi et le plan spatial proposé pour la conception du projet d'aménagement relatif aux installations de conférence au titre de l'option B (voir A/77/367, par. 72 à 77, et fig. VII et VIII). Au cours de la période considérée, dans le cadre de la procédure d'appel d'offres pour la prestation de services de conception, la société de conception retenue et ses sous-traitants ont eu la possibilité de visiter le site du projet à deux reprises et de rencontrer les membres de l'équipe de direction du projet de l'Office afin de confirmer les détails du cahier des charges et la prise en compte des objectifs en matière de conception, qui sont restés inchangés.

73. Aucun changement majeur en matière de conception n'est prévu avant 2024, une fois que les deux premières étapes de la conception du projet (établissement du cahier des charges et conception) auront été achevées et que la troisième étape (coordination spatiale) aura été entamée. Une fois ces étapes achevées ou entamées, l'équipe de projet présentera des informations détaillées sur l'état d'avancement de la conception dans le prochain rapport d'étape annuel du Secrétaire général, pendant la partie principale de la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale.

F. Calendrier du projet

Stratégie d'exécution

74. D'après les prévisions actuelles, le projet devrait être, pour l'essentiel, achevé en 2029, et sera suivi d'une phase de clôture d'une durée d'un an, conformément au précédent rapport du Secrétaire général.

75. Au cours de la période considérée, aucun changement significatif n'a été apporté à la stratégie d'exécution ni au calendrier du projet. La stratégie d'exécution du projet comprend toujours trois phases de construction distinctes, à savoir : a) premiers travaux et nouvelles constructions ; b) rénovation des bâtiments existants ; c) connexions (entre les anciens et les nouveaux bâtiments). Les « premiers travaux » mentionnés au titre de la première phase sont également appelés « travaux de base » dans le secteur de la conception et du bâtiment. Dans le cas du projet de l'Office des Nations Unies à Nairobi, cette phase se réfère spécifiquement à la préparation du site précédemment occupé par les anciens bâtiments A à J, et aux travaux de génie civil et d'aménagement paysager nécessaires à la préparation du terrain pour le démarrage des travaux de construction des nouveaux bâtiments. La troisième phase, intitulée « connexions », fait simplement référence à la nécessité de réaliser quelques travaux mineurs pour relier physiquement les deux parties du projet et achever le projet.

Calendrier

76. On trouvera dans la figure II et le tableau 4 ci-dessous le calendrier actualisé du projet.

Figure II
Calendrier du projet au 31 juillet 2023

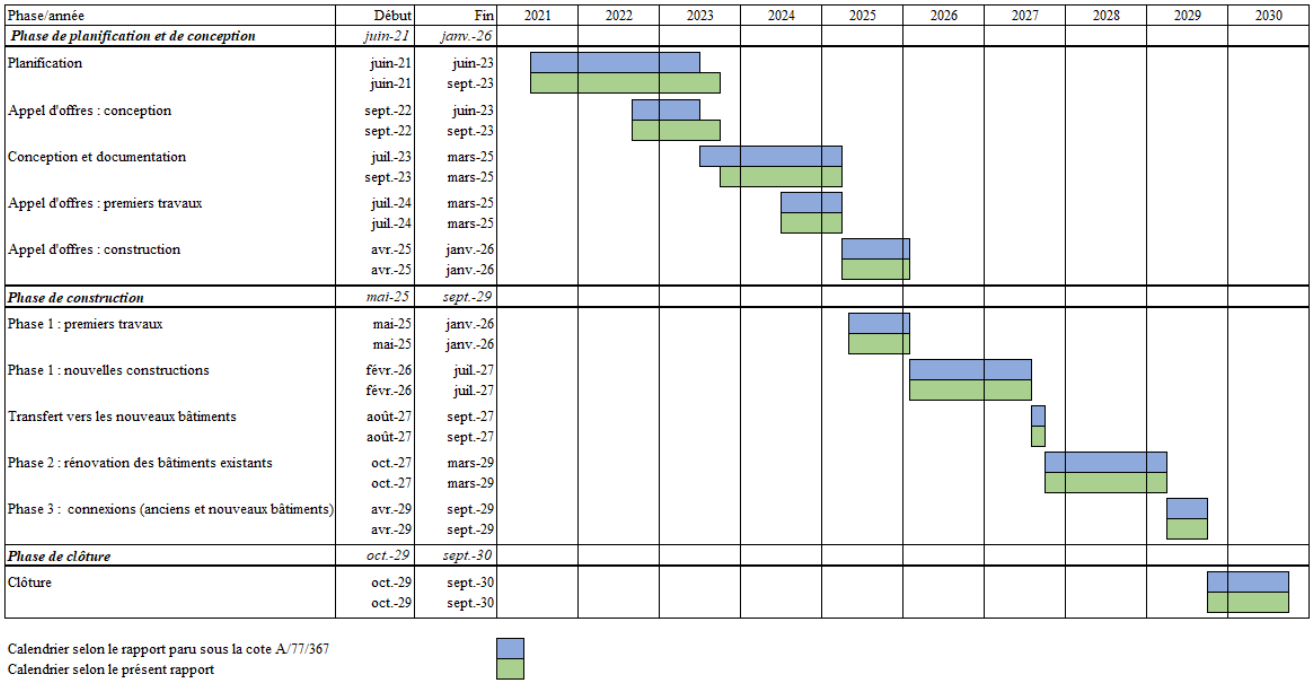

Tableau 4
Calendrier du projet

	A/77/367		*Présent rapport*		
	Début	*Fin*	*Début (nouvelle date)*	*Fin (nouvelle date)*	*Motif*
Phase de planification et de conception					
Planification	juin 2021	juin 2023	juin 2021	sept. 2023	Prolongation de la période d'appel d'offres, contrat de services de conception
Appel d'offres : conception	sept. 2022	juin 2023	sept. 2022	sept. 2023	Prolongation de la période d'appel d'offres, contrat de services de conception
Conception et documentation	juil. 2023	mars 2025	sept. 2023	mars 2025	(Aucun changement)
Appel d'offres : premiers travaux	juil. 2024	mars 2025	juil. 2024	mars 2025	(Aucun changement)
Appel d'offres : construction	avr. 2025	janv. 2026	avr. 2025	janv. 2026	(Aucun changement)
Phase de construction					
Phase 1 : premiers travaux	mai 2025	janv. 2026	mai 2025	janv. 2026	(Aucun changement)
Phase 1 : nouvelles constructions	févr. 2026	juil. 2027	févr. 2026	juil. 2027	(Aucun changement)
Transfert vers les nouveaux bâtiments	août 2027	sept. 2027	août 2027	sept. 2027	(Aucun changement)
Phase 2 : rénovation des bâtiments existants	oct. 2027	mars 2029	oct. 2027	mars 2029	(Aucun changement)
Phase 3 : connexions (anciens et nouveaux bâtiments)	avr. 2029	sept. 2029	avr. 2029	sept. 2029	(Aucun changement)
Phase de clôture					
Clôture	oct. 2029	sept. 2030	oct. 2029	sept. 2030	(Aucun changement)

77. Un léger retard d'environ deux mois et demi (soit 10 semaines) a été pris par rapport au calendrier figurant dans le rapport précédent, en raison de la prolongation des procédures de passation de marché pour les services de conception. En effet, les soumissionnaires ont demandé une prolongation de la période d'appel d'offres en raison de la complexité de la conception du projet et de la nature potentiellement à haut risque de la longue durée du projet. Ce léger retard ne devrait toutefois pas avoir d'incidence négative sur le calendrier global du projet.

78. L'Office des Nations Unies à Nairobi a commencé à étudier les moyens d'accélérer le calendrier du projet dans son ensemble, l'objectif principal étant de réaliser la plus grande partie des travaux de construction le plus tôt possible, afin de réduire au minimum la hausse des coûts connexes et de maîtriser ainsi les coûts globaux du projet. L'équipe du projet a également réfléchi à la manière dont les activités de conception liées à la phase des premiers travaux de construction pouvaient être accélérées afin de commencer à préparer le site pour pouvoir lancer les travaux de construction dès que possible en 2025. Une fois le contrat attribué, l'Office se

concertera avec le bureau d'études pour déterminer plus précisément les différentes solutions permettant d'accélérer le calendrier.

79. Le calendrier proposé ci-dessus repose sur l'hypothèse que l'Assemblée générale approuve l'option définitive et le lancement de la phase de construction du projet au plus tard pendant la partie principale de sa soixante-dix-neuvième session qui se tiendra en 2024, de sorte que les travaux puissent être lancés en 2025. Dans l'intervalle, l'Office considère que les deux options restent viables. Si l'Assemblée générale décidait, au plus tard pendant la partie principale de sa soixante-dix-neuvième session, d'entamer la phase de construction du projet au titre de l'option A, l'option B ne serait alors plus considérée comme viable du point de vue des coûts et du calendrier figurant dans le présent rapport.

VI. Estimation des coûts du projet, des dépenses et des ressources nécessaires pour 2024

A. Coût estimé du projet

80. On trouvera respectivement dans les tableaux 5 et 6 le récapitulatif du coût estimé de l'option A et de l'option B aux taux budgétisés de 2023. À des fins de comparaison, ces estimations sont présentées en regard de celles figurant dans le précédent rapport du Secrétaire général (A/77/367). S'il n'y a pas de différence dans le cahier des charges et donc dans les coûts de construction des deux options par rapport au rapport précédent, des ajustements ont été apportés à la catégorie des services spécialisés à la suite de l'attribution du contrat d'étude pendant la période considérée, le taux d'indexation a été révisé et d'autres ajustements mineurs ont été apportés.

Tableau 5
Coût estimé de l'option A en comparaison avec le rapport précédent
(En milliers de dollars des États-Unis)

Option A	*A/77/367*	*Présent rapport*	*Écart*	*Pourcentage*
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)				
1. Coûts de construction : bâtiments	131 376,4	131 376,4	–	–
2. Services spécialisés				
2.1 Conseil en conception	13 901,5	26 054,1	12 152,6	87,4
2.2 Économie de la construction	2 275,0	2 048,9	(226,1)	(9,9)
2.3 Gestion de programme	2 275,0	2 048,9	(226,1)	(9,9)
2.4 Conseil indépendant en gestion des risques	884,7	884,7	–	–
2.5 Autres services (mobilier, informatique, licences, examens par des tiers)	632,0	632,0	–	–
3. Hausse des coûts	35 398,5	32 695,2	(2 703,3)	(7,6)
4. Imprévus	19 134,8	20 202,8	1 068,0	5,6
Total partiel (chapitre 33)	**205 877,9**	**215 943,0**	**10 065,1**	**4,9**
Chapitre 29D [Administration (Nairobi)]				
5. Gestion de projet				
5.1 Équipe de gestion du projet et personnel d'appui	20 677,3	20 162,6	(514,7)	(2,5)

Option A	*A/77/367*	*Présent rapport*	*Écart*	*Pourcentage*
5.2 Coordonnateur(trice) au Siège	1 090,0	1 090,0	–	–
5.3 Voyages de l'équipe de gestion du projet	220,0	220,0	–	–
Total partiel (chapitre 29D)	**21 987,3**	**21 472,6**	**(514,7)**	**(2,3)**
Chapitre 34 (Sûreté et sécurité)]				
6. Sécurité (agent(e)s de sécurité)	689,7	689,7	–	–
Total partiel (chapitre 34)	**689,7**	**689,7**	**–**	**–**
Total	**228 554,9**	**238 105,3**	**9 550,4**	**4,2**

Tableau 6
Coût estimé de l'option B en comparaison avec le rapport précédent
(En milliers de dollars des États-Unis)

Option B	*A/77/367*	*Présent rapport*	*Écart*	*Pourcentage*
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)				
1. Coûts de construction : bâtiments	151 050,9	151 050,9	–	–
2. Services spécialisés				
2.1 Conseil en conception	16 615,8	26 264,2	9 648,4	58,1
2.2 Économie de la construction	2 719,0	1 963,7	(755,3)	(27,8)
2.3 Gestion de programme	2 719,0	1 963,7	(755,3)	(27,8)
2.4 Conseil indépendant en gestion des risques	1 063,3	1 063,3	–	–
2.5 Autres services (mobilier, informatique, licences, examens par des tiers)	755,4	755,4	–	–
3. Hausse des coûts	41 921,3	36 646,9	(5 274,4)	(12,6)
4. Imprévus	22 148,2	21 534,3	(613,9)	(2,8)
Total partiel (chapitre 33)	**238 992,9**	**241 242,4**	**2 249,5**	**0,9**
Chapitre 29D [Administration (Nairobi)]				
5. Gestion de projet				
5.1 Équipe de gestion du projet et personnel d'appui	24 666,6	22 417,1	(2 249,5)	(9,1)
5.2 Coordonnateur(trice) au Siège	1 090,0	1 090,0	–	–
5.3 Voyages de l'équipe de gestion du projet	220,0	220,0	–	–
Total partiel (chapitre 29D)	**25 976,6**	**23 727,1**	**(2 249,5)**	**(8,7)**
Chapitre 34 (Sûreté et sécurité)]				
6. Sécurité (agent(e)s de sécurité)	689,7	689,7	–	–
Total partiel (chapitre 34)	**689,7**	**689,7**	**–**	**–**
Total	**265 659,2**	**265 659,2**	**–**	**–**

81. Les prévisions de dépenses globales pour l'option B restent inchangées. Toutefois, les coûts ont été redistribués entre 2023 et 2029 pour tenir compte d'une augmentation des coûts du contrat d'étude. On trouvera les prévisions de dépenses révisées à l'annexe I du présent rapport.

82. Les coûts du cabinet de conseil en conception pour l'option B ont augmenté de 58,1 % à la suite des résultats de l'appel d'offres, le contrat ayant été attribué à l'entreprise qui a obtenu le meilleur résultat de l'évaluation technique et qui a proposé le meilleur rapport qualité-prix. Afin d'atténuer l'augmentation des coûts du contrat d'étude, l'équipe chargée du projet prévoit de mettre en œuvre une part plus importante des travaux de construction plus tôt dans le calendrier de construction par rapport au rapport précédent, ce qui permettra de réduire les coûts (puisque les travaux seront effectués plus tôt). En outre, la hausse des coûts a été calculée par application d'un taux d'inflation de 5,5 % aux coûts de construction pour l'option B, contre 6,0 % dans le rapport précédent. Ce taux d'indexation a été défini sur la base des tendances observées par le passé dans le secteur du bâtiment dans la région ainsi que des tendances récentes. En outre, les coûts de l'entreprise d'économie de la construction et du cabinet de gestion de programme ont été réduits de 27,8 %, et les coûts de la gestion de projet ont été réduits de 8,7 %. En effet, certaines des tâches liées au contrôle de la qualité et des coûts, qui devaient initialement être effectuées par le cabinet de gestion du programme et l'équipe de gestion du projet, seront exécutées par le cabinet de conseil en conception.

83. Les coûts prévus pour l'option A sont supérieurs de 9,5 millions de dollars (4,2 %) à ceux prévus dans le rapport précédent. Cela s'explique par la décision prise par l'Assemblée générale, au paragraphe 14 de la section VIII de sa résolution 77/263, de faire conduire les études techniques du projet au titre de l'option B, sans préjudice de toute décision future qui serait prise lors de la phase de construction du projet. En d'autres termes, si l'Assemblée générale décidait finalement d'approuver l'option A pour la phase de construction du projet, le coût total du projet augmenterait du fait que la phase de conception aura été menée au titre de l'option B.

84. La hausse des coûts a été calculée par application d'un taux d'inflation de 5,5 %. En outre, les coûts de l'entreprise d'économie de la construction et du cabinet de gestion de programme ont été réduits de 9,9 %. Le montant des dépenses au titre de l'équipe de gestion du projet a augmenté en 2024 par rapport au rapport précédent car, comme indiqué dans le paragraphe ci-dessus concernant les coûts liés à la conception, l'équipe de gestion du projet aura déjà été constituée au titre de l'option B. Toutefois, le montant des dépenses au titre de l'équipe de gestion du projet pourrait être réduit après l'achèvement de la phase de conception si l'Assemblée générale décidait finalement d'approuver l'option A pour la phase de construction.

85. On trouvera à l'annexe I du présent rapport un plan de dépenses détaillé concernant les options A et B, dans lequel figurent le montant des dépenses effectives pour 2022 et le montant des dépenses prévues par catégorie et par année, de 2023 à la date d'achèvement du projet, en 2030.

Services de construction

86. Les ressources au titre de cette catégorie restent inchangées par rapport au rapport précédent, étant donné que le cahier des charges du projet demeure inchangé. Le montant des ressources nécessaires pour couvrir le recours aux services d'entreprises de construction entre 2025 et 2029 s'élève à 131 376 400 dollars dans l'option A et à 151 050 900 dollars dans l'option B, hors imprévus et hausse des coûts. La répartition des ressources nécessaires pour les services de construction dans le cadre de l'option A est la suivante : 97 064 400 dollars au titre de la construction des nouveaux bâtiments et de la rénovation des bâtiments existants ; 5 000 000 dollars au titre des locaux transitoires ; 29 312 000 dollars au titre des technologies nécessaires à la réalisation des objectifs de durabilité du projet. La répartition des ressources nécessaires pour les services de construction dans le cadre de l'option B est la suivante : 121 738 900 dollars au titre de la construction des nouveaux bâtiments et

de la rénovation des bâtiments existants ; 29 312 000 dollars au titre des technologies nécessaires à la réalisation des objectifs de durabilité du projet. L'option B ne nécessite pas (ou peu) de locaux transitoires.

Services de conseil

87. Le montant des ressources nécessaires pour continuer de recourir aux services de consultants spécialisés déjà sous contrat et à des spécialistes externes pendant les phases de conception et de construction du projet, de 2022 à 2029, s'élève à 31 036 600 dollars pour l'option A et à 31 254 900 dollars pour l'option B, hors imprévus et hausse des coûts. Ces prévisions de dépenses ont été établies à partir d'un pourcentage des coûts commerciaux de construction, conformément aux normes appliquées dans le secteur et aux tendances observées dans des projets d'équipement comparables entrepris par l'Organisation.

Autres services

88. Le montant des ressources nécessaires pour couvrir les divers services requis au titre des activités de construction prévues, par exemple des services indépendants de contrôle et d'examen de la conception ou encore les licences d'utilisation de logiciels, s'élève à 632 000 dollars pour l'option A et à 755 400 dollars pour l'option B.

Dépenses de personnel liées à la gestion du projet

89. Le montant des ressources nécessaires au titre de la gestion du projet s'élèvent à 21 472 600 dollars pour l'option A et à 23 727 100 dollars pour l'option B, hors hausse des coûts, et serviraient à couvrir les dépenses afférentes aux emplois de temporaire et les frais de voyage. La composition de l'équipe est détaillée dans le tableau 3.

90. Des frais de voyages d'un montant de 220 000 dollars sont inclus dans les deux options. Ce montant est destiné à financer les déplacements de membres de l'équipe de projet entre Nairobi, New York, Genève et d'autres lieux d'affectation, selon les besoins, pour recueillir les enseignements tirés de projets d'équipement récents, ainsi que les déplacements aux fins de la fourniture d'un appui à la gestion des contrats.

Imprévus

91. Le montant des ressources nécessaires au titre des imprévus pour la période 2025-2029 s'élève à 20 202 800 dollars pour l'option A et à 21 534 300 dollars pour l'option B, hors hausse des coûts. Pour déterminer le niveau de la réserve pour imprévus, un taux correspondant à 10 % des coûts de construction a été appliqué au volet « construction » du projet et à 15 % au volet « rénovation », ce qui correspond aux taux utilisés dans le secteur et à ceux qui ont été appliqués dans le cadre de récents projets d'équipement entrepris par l'Organisation, comme indiqué dans le précédent rapport du Secrétaire général (A/77/367, par. 92). Aucun montant n'a été prélevé sur la réserve pour imprévus jusqu'à présent pour le projet. Le montant de la réserve pour imprévus pour l'option B a été légèrement réduit par rapport au précédent rapport du fait que le calcul a été effectué en appliquant le taux d'indexation le plus bas.

92. Comme indiqué précédemment, aucune réserve pour imprévus n'a été constituée en ce qui concerne les technologies liées aux objectifs de durabilité du projet. Le taux estimatif retenu pour le calcul de la réserve pour imprévus a également été examiné par le cabinet de conseil indépendant en gestion des risques auquel le Service de la politique de gestion mondiale des biens du Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget a fait appel pour d'autres projets d'équipement en cours à l'Organisation. En cas de changements majeurs sur le marché, le taux serait

ajusté dans les futurs rapports d'étape mais, à l'heure actuelle, de tels changements ne sont pas prévus.

93. En application des résolutions 71/272 A et 72/262 A de l'Assemblée générale, relatives aux autres grands travaux de construction entrepris par le Secrétariat, les soldes non utilisés du fonds de réserve seront restitués aux États Membres à l'issue du projet.

Hausse des coûts

94. Le montant des ressources nécessaires pour couvrir la hausse des coûts anticipée sur la période 2025-2029 s'élève à 32 695 200 dollars pour l'option A et à 36 646 900 dollars pour l'option B. Il a été calculé par application d'un taux d'inflation de 5,5 % par an aux coûts de construction liés au projet, de juillet 2022 à la date prévue de début de chacun des deux contrats de construction. Ce taux a été défini sur la base des tendances observées par le passé dans le secteur du bâtiment dans la région et des tendances récentes. La provision pour hausse des coûts ne couvre pas les fluctuations des taux de change, auxquelles le projet est exposé.

95. En ce qui concerne les répercussions potentielles de la pandémie de COVID-19 et d'autres crises mondiales qui ont récemment perturbé les marchés mondiaux en général, l'équipe chargée du projet d'aménagement relatif aux installations de conférence a suivi attentivement l'évolution des procédures de passation de marché pour les services de construction du projet de remplacement des bâtiments A à J. Le fait que le contrat ait été attribué en août 2023 dans les limites du budget estimatif est un signe encourageant qui montre que le marché local de la construction s'est normalisé dans une certaine mesure. En conséquence, l'équipe de projet a décidé de revenir au taux d'indexation de 5,5 % initialement proposé dans le rapport précédent du Secrétaire général (A/76/400).

96. La dépréciation récente de la monnaie locale par rapport à plusieurs des principales devises étrangères est, à certains égards, de bon augure pour le projet, puisque celui-ci est financé et géré en dollars des États-Unis. Toutefois, les gains de change ont été contrebalancés par une hausse des coûts des matériaux de construction importés, ainsi que du carburant, de la main-d'œuvre et d'autres coûts de construction locaux. L'équipe du projet continuera de suivre de près l'évolution du marché local, et tout changement à même d'influer sur les coûts estimés du projet sera pris en compte dans les futurs rapports du Secrétaire général sur le projet.

B. Dépenses effectives au 31 juillet 2023 et montant estimatif des dépenses jusqu'à la fin de 2023

97. Par ses résolutions 76/246 A et 77/263, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant total de 8 027 500 dollars aux fins du projet pour la période 2022-2023, dont : a) 3 223 600 dollars au chapitre 29D [Administration (Nairobi)] et b) 4 803 900 dollars au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du budget-programme.

98. Le tableau 7 indique le montant cumulé des dépenses au 31 juillet 2023 et le montant des dépenses prévues pour le reste de l'année. À la fin de 2023, le montant total du solde non utilisé devrait atteindre 1 159 900 dollars.

Tableau 7
Dépenses effectives au 31 juillet 2023 et prévisions pour la suite de l'année 2023
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts pour 2022-2023	*Montant cumulé des dépenses au 31 juillet 2023*	*Dépenses prévues du 1er août au 31 décembre 2023*	*Montant total des dépenses prévues pour la période 2022-2023*	*Montant estimatif du solde non utilisé à la fin de 2023*
	(a)	*(b)*	*(c)*	*(d) = (b) + (c)*	*(e) = (a) – (d)*
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)					
1. Coûts de construction	–	–	–	–	–
2. Services spécialisés	4 803,9	258,7	4 570,2	4 828,9	(25,0)
3. Hausse des coûts	–	–	–	–	–
4. Imprévus	–	–	–	–	–
Total partiel (chapitre 33)	**4 803,9**	**258,7**	**4 570,2**	**4 828,9**	**(25,0)**
Chapitre 29D [Administration (Nairobi)]					
5. Gestion de projet	3 223,6	1 199,8	838,9	2 038,7	1 184,9
Total partiel (chapitre 29D)	**3 223,6**	**1 199,8**	**838,9**	**2 038,7**	**1 184,9**
Chapitre 34 (Sûreté et sécurité)]					
6. Sécurité (agent(e)s de sécurité)	–	–	–	–	–
Total partiel (chapitre 34)	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total	**8 027,5**	**1 458,5**	**5 409,1**	**6 867,6**	**1 159,9**

99. Des dépenses d'un montant de 4 570 200 dollars sont prévues au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) pour le reste de l'année 2023, dont 3 323 100 dollars pour le cabinet de conseil en conception, 543 800 dollars pour le cabinet de gestion de programme et 159 500 dollars pour le cabinet de conseil indépendant en gestion des risques.

100. Des dépenses d'un montant de 838 900 dollars sont prévues au titre du chapitre 29D [Administration (Nairobi)] pour le reste de l'année 2023, dont 820 300 dollars pour les frais relatifs aux postes de l'équipe de gestion du projet susmentionnée et 18 600 dollars pour les voyages de l'équipe de gestion du projet, qui se rendra dans d'autres lieux d'affectation (en particulier à New York) pour recueillir les enseignements tirés de projets d'équipement récents, ainsi que pour les voyages à Nairobi du personnel basé à Genève pour définir des orientations techniques, formuler des conseils et assurer la supervision du projet.

101. Comme le montre le tableau 7, un solde de 1 159 900 dollars devrait rester inutilisé à la fin de 2023, principalement en raison d'une sous-utilisation des crédits au titre de la gestion du projet. Les prévisions de dépenses globales du projet demeurent inchangées. Toutefois, les coûts ont été redistribués entre 2022 et 2024 pour tenir compte des coûts prévus pour les composantes « services spécialisés » et « gestion de projet ». On trouvera les prévisions de dépenses révisées à l'annexe I du présent rapport.

C. Ressources nécessaires pour 2024

102. Les ressources nécessaires pour 2024 sont indiquées dans le tableau 8. Le montant total des dépenses prévues pour 2024 s'élève à 13 088 100 dollars, répartis comme suit :

a) 9 812 000 dollars au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien), qui permettraient de financer les coûts des services spécialisés, y compris les services : i) du cabinet de conseil en conception ; ii) de l'entreprise d'économie de la construction ; iii) du cabinet de gestion de programme ; iv) du cabinet de conseil indépendant en gestion des risques, lesquels sont chargés d'émettre des avis indépendants sur les études techniques, la gestion de programme et la gestion des risques pour lesquels une évaluation externe est utile ;

b) 3 276 100 dollars au titre du chapitre 29D [Administration (Nairobi)], répartis comme suit : 3 236 100 dollars au titre du maintien de l'équipe de gestion (1 D-1, 2 P-5, 5 P-4, 4 P-3, 1 P-2, 4 AN et 3 AL) ; ii) 40 000 dollars au titre des voyages effectués par l'équipe de gestion du projet, qui se rendra dans d'autres lieux d'affectation (New York et Genève) pour recueillir les enseignements tirés de projets d'équipement récents, et s'attachera notamment à définir la portée des tâches qui seront confiées au cabinet de conseil en conception, ainsi que pour les déplacements aux fins de la fourniture d'un appui à la gestion des contrats.

Tableau 8
Ressources nécessaires pour 2024
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Montant estimatif des dépenses de 2024	*Montant estimatif du solde non utilisé à la fin de 2023*	*Montant net des besoins de financement en 2024*
	(a)	*(b)*	*(c) = (a) – (b)*
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)			
1. Coûts de construction : bâtiments	–	–	–
2. Services spécialisés	9 812,0	(25,0)	9 837,0
3. Hausse des coûts	–	–	–
4. Imprévus	–	–	–
Total partiel (chapitre 33)	**9 812,0**	**(25,0)**	**9 837,0**
Chapitre 29D [Administration (Nairobi)]			–
5. Gestion de projet	3 276,1	1 184,9	2 091,2
Total partiel (chapitre 29D)	**3 276,1**	**1 184,9**	**2 091,2**
Chapitre 34 (Sûreté et sécurité)]			
6. Sécurité (agent(e)s de sécurité)	–	–	–
Total partiel (chapitre 34)	**–**	**–**	**–**
Total	**13 088,1**	**1 159,9**	**11 928,2**

103. Les dépenses prévues pour 2024, qui s'élèvent à 13 088 100 dollars, seraient financées par les crédits ouverts et les quotes-parts déjà versées les années précédentes par les États Membres, ainsi que par les crédits dont l'ouverture est

demandée dans le présent rapport. Étant donné que, dans sa résolution 77/263 (sect. VIII, par. 20), l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un compte pluriannuel des travaux de construction en cours pour le projet, le solde inutilisé prévu de 1 159 900 dollars provenant des crédits ouverts par les États Membres à la fin de 2023 sera reporté et servira à couvrir en partie les besoins de financement en 2024.

VII. Prochaines étapes proposées pour 2024

104. Les prochaines étapes proposées pour 2024 sont les suivantes :

a) Poursuivre la phase de conception du projet au titre de l'option B, en particulier pour les étapes 2 à 4 (conception, coordination spatiale et conception technique) ;

b) Exécuter divers produits au cours de la première année de la phase de conception du projet, y compris : i) établir le descriptif général du projet et les rapports annuels sur le cahier des charges, les objectifs et les avantages du projet prévus dans le contrat de gestion du programme ; ii) établir la stratégie de gestion des risques et le rapport annuel sur la gestion des risques, y compris en utilisant la méthode de modélisation des risques de Monte Carlo, dans le cadre du contrat de conseil indépendant en gestion des risques ;

c) Mener des examens par les pairs dans le cadre de l'étape 2 (études d'avant-projet) ;

d) Mettre à jour le plan d'exécution du projet et le plan de dépenses compte tenu des progrès réalisés en matière de conception en 2023 et 2024, afin de les présenter dans le sixième rapport d'étape annuel du Secrétaire général. Le plan de dépenses constituera la base sur laquelle s'appuiera l'Assemblée générale pour approuver le lancement de la phase de construction à partir de 2025 ;

e) Continuer de collaborer avec le pays hôte afin d'obtenir l'appui nécessaire en ce qui concerne les infrastructures voisines, et réaliser les examens nécessaires, dans le cadre des études techniques, pour veiller à ce que les travaux du pays hôte et ceux de l'ONU soient parfaitement coordonnés ;

f) Continuer de recueillir les enseignements et les bonnes pratiques tirés d'autres projets mis en œuvre par l'Organisation, y compris dans le cadre de la visite prévue au début de l'année 2024 de l'Africa Hall de la Commission économique pour l'Afrique, qui est actuellement en cours de rénovation ;

g) Solliciter des contributions volontaires et des contributions en nature pour le projet.

VIII. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

105. **L'Assemblée générale est invitée à :**

a) **Prendre note du rapport du Secrétaire général ;**

b) **Approuver l'option B ;**

c) **Approuver la stratégie d'exécution recommandée et le calendrier de sept ans jusqu'à l'achèvement du projet, suivi d'une phase de clôture d'une durée d'un an ;**

d) **Approuver le coût global maximum du projet, soit 265 659 200 dollars ;**

e) **Ouvrir des crédits d'un montant de 11 928 200 dollars pour le projet en 2024, dont : i) 9 837 000 dollars au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) et ii) 2 091 200 dollars au chapitre 29D [Administration (Nairobi)].**

Annexe I

Plans de dépenses pour chaque option

Tableau 1
Option A
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total (a)	Montant figurant dans le document A/77/367 (b)	Écart (c) = (a) – (b)
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)												
1. Coûts de construction : bâtiments												
1.1 Bâtiments	–	–	–	9 760,4	19 412,9	14 505,8	42 708,3	10 677,0	–	97 064,4	97 064,4	–
1.2 Durabilité	–	–	–	–	11 138,6	18 173,4	–	–	–	29 312,0	29 312,0	–
1.3 Locaux transitoires	–	–	–	5 000,0	–	–	–	–	–	5 000,0	5 000,0	–
Total partiel (Coûts de construction)	**–**	**–**	**–**	**14 760,4**	**30 551,5**	**32 679,2**	**42 708,3**	**10 677,0**	**–**	**131 376,4**	**131 376,4**	**–**
2. Services spécialisés												
2.1 Conseil en conception	233,7	3 323,1	8 804,0	4 414,4	4 278,5	1 898,7	2 481,4	620,3	–	26 054,1	13 901,5	12 152,6
2.2 Économie de la construction	–	543,8	367,6	379,1	189,6	189,6	189,6	189,6	–	2 048,9	2 275,0	(226,1)
2.3 Gestion de programme	–	543,8	367,6	379,1	189,6	189,6	189,6	189,6	–	2 048,9	2 275,0	(226,1)
2.4 Conseil indépendant en gestion des risques	25,0	159,5	159,5	114,0	114,0	114,0	114,0	84,7	–	884,7	884,7	–
2.5 Autres services (mobilier, informatique, licences, examens par des tiers)	–	–	113,3	94,8	94,8	117,4	116,9	94,8	–	632,0	632,0	–
Total partiel [Services de spécialistes (consultant(e)s)]	**258,7**	**4 570,2**	**9 812,0**	**5 381,4**	**4 866,5**	**2 509,3**	**3 091,5**	**1 179,0**	**–**	**31 668,6**	**19 968,2**	**11 700,4**
3. Hausse des coûts	–	–	–	2 571,9	4 636,3	4 452,7	16 179,7	4 854,6	–	32 695,2	35 398,5	(2 703,3)
4. Imprévus	–	–	–	1 792,8	3 565,7	2 664,4	9 743,9	2 436,0	–	20 202,8	19 134,8	1 068,0
Total partiel (Hausse des coûts et imprévus)	**–**	**–**	**–**	**4 364,7**	**8 202,0**	**7 117,1**	**25 923,6**	**7 290,6**	**–**	**52 898,0**	**54 533,3**	**(1 635,3)**
Total partiel (chapitre 33)	**258,7**	**4 570,2**	**9 812,0**	**24 506,5**	**43 620,0**	**42 305,6**	**71 723,4**	**19 146,6**	**–**	**215 943,0**	**205 877,9**	**10 065,1**

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total (a)	Montant figurant dans le document A/77/367 (b)	Écart (c) = (a) – (b)
Chapitre 29D [Administration (Nairobi)]												
5. Gestion de projet												
5.1 Équipe de gestion du projet et personnel d'appui	473,6	1 496,2	3 236,1	2 930,8	3 048,8	3 048,8	2 529,9	2 236,3	1 162,1	20 162,6	20 677,3	(514,7)
5.2 Coordonnateur(trice) au Siège	–	–	–	218,0	218,0	218,0	218,0	218,0	–	1 090,0	1 090,0	–
5.3 Voyages de l'équipe de gestion du projet	19,2	49,7	40,0	40,0	20,0	20,0	20,0	11,1	–	220,0	220,0	–
Total partiel (chapitre 29D)	**492,8**	**1 545,9**	**3 276,1**	**3 188,8**	**3 286,8**	**3 286,8**	**2 767,9**	**2 465,4**	**1 162,1**	**21 472,6**	**21 987,3**	**(514,7)**
Chapitre 34 (Sûreté et sécurité)]												
6. Sécurité (agent(e)s de sécurité)	–	–	–	125,4	125,4	125,4	125,4	125,4	62,7	689,7	689,7	–
Total partiel (chapitre 34)	**–**	**–**	**–**	**125,4**	**125,4**	**125,4**	**125,4**	**125,4**	**62,7**	**689,7**	**689,7**	**–**
Total	**751,5**	**6 116,1**	**13 088,1**	**27 820,7**	**47 032,2**	**45 717,8**	**74 616,7**	**21 737,4**	**1 224,8**	**238 105,3**	**228 554,9**	**9 550,4**

Tableau 2
Option B
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total (a)	Montant figurant dans le document A/77/367 (b)	Écart (c) = (a) – (b)
Chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien)												
1. Coûts de construction : bâtiments												
1.1 Bâtiments	–	–	–	12 173,9	30 434,7	45 043,4	27 269,5	6 817,4	–	121 738,9	121 738,9	–
1.2 Durabilité	–	–	–	–	11 138,6	18 173,4	–	–	–	29 312,0	29 312,0	–
Total partiel (Coûts de construction)	**–**	**–**	**–**	**12 173,9**	**41 573,3**	**63 216,8**	**27 269,5**	**6 817,4**	**–**	**151 050,9**	**151 050,9**	**–**
2. Services spécialisés												
2.1 Conseil en conception	233,7	3 323,1	8 804,0	4 456,0	4 582,2	3 160,8	1 363,5	340,9	–	26 264,2	16 615,8	9 648,4
2.2 Économie de la construction	–	543,8	367,6	367,5	171,2	171,2	171,2	171,2	–	1 963,7	2 719,0	(755,3)
2.3 Gestion de programme	–	543,8	367,6	367,5	171,2	171,2	171,2	171,2	–	1 963,7	2 719,0	(755,3)
2.4 Conseil indépendant en gestion des risques	25,0	159,5	159,5	159,5	159,5	159,5	159,5	81,3	–	1 063,3	1 063,3	–
2.5 Autres services (mobilier, informatique, licences, examens par des tiers)	–	–	113,3	113,3	113,3	151,1	151,1	113,3	–	755,4	755,4	–
Total partiel [Services de spécialistes (consultant(e)s)]	**258,7**	**4 570,2**	**9 812,0**	**5 463,8**	**5 197,4**	**3 813,8**	**2 016,5**	**877,9**	**–**	**32 010,3**	**23 872,5**	**8 137,8**
3. Hausse des coûts	–	–	–	2 121,2	7 268,6	13 826,5	10 330,9	3 099,7	–	36 646,9	41 921,3	(5 274,4)
4. Imprévus	–	–	–	1 940,6	4 851,6	7 180,3	6 049,4	1 512,4	–	21 534,3	22 148,2	(613,9)
Total partiel (Hausse des coûts et imprévus)	**–**	**–**	**–**	**4 061,8**	**12 120,2**	**21 006,8**	**16 380,3**	**4 612,1**	**–**	**58 181,2**	**64 069,5**	**(5 888,3)**
Total partiel (chapitre 33)	**258,7**	**4 570,2**	**9 812,0**	**21 699,5**	**58 890,9**	**88 037,4**	**45 666,3**	**12 307,4**	**–**	**241 242,4**	**238 992,9**	**2 249,5**

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total (a)	Montant figurant dans le document A/77/367 (b)	Écart (c) = (a) – (b)
Chapitre 29D [Administration (Nairobi)]												
5. Gestion de projet												
5.1 Équipe de gestion du projet et personnel d'appui	473,6	1 496,2	3 236,1	3 472,1	3 590,1	3 590,1	3 035,9	2 462,6	1 060,4	22 417,1	24 666,6	(2 249,5)
5.2 Coordonnateur(trice) au Siège	–	–	–	218,0	218,0	218,0	218,0	218,0	–	1 090,0	1 090,0	–
5.3 Voyages de l'équipe de gestion du projet	19,2	49,7	40,0	40,0	20,0	20,0	20,0	11,1	–	220,0	220,0	–
Total partiel (chapitre 29D)	**492,8**	**1 545,9**	**3 276,1**	**3 730,1**	**3 828,1**	**3 828,1**	**3 273,9**	**2 691,7**	**1 060,4**	**23 727,1**	**25 976,6**	**(2 249,5)**
Chapitre 34 (Sûreté et sécurité)]												
6. Sécurité (agent(e)s de sécurité)	–	–	–	125,4	125,4	125,4	125,4	125,4	62,7	689,7	689,7	–
Total partiel (chapitre 34)	**–**	**–**	**–**	**125,4**	**125,4**	**125,4**	**125,4**	**125,4**	**62,7**	**689,7**	**689,7**	**–**
Total	**751,5**	**6 116,1**	**13 088,1**	**25 555,0**	**62 844,4**	**91 990,9**	**49 065,6**	**15 124,5**	**1 123,1**	**265 659,2**	**265 659,2**	**–**

Annexe II

A. Dépenses mensuelles depuis le début du projet jusqu'au 31 juillet 2023

(En milliers de dollars des États-Unis)

		Janv.	*Févr.*	*Mars*	*Avril*	*Mai*	*Juin*	*Juill.*	*Août*	*Sept.*	*Oct.*	*Nov.*	*Déc.*	*Total catégorie*	*Total année*	*Dépenses totales de 2022 à juillet 2023*
2022	Coûts de construction (chapitre 33)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	**–**		
	Services spécialisés (chapitre 33)	–	–	–	–	–	–	–	–	158,0	–	–	100,7	**258,7**	**751,7**	
	Gestion du projet (chapitre 29G)	–	–	–	8,5	29,7	38,9	74,4	95,4	69,4	54,8	61,2	60,7	**493,0**		
	Sûreté et sécurité (chapitre 34)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	**–**		**1 458,6**
2023	Coûts de construction (chapitre 33)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	**–**		
	Services spécialisés (chapitre 33)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	**–**	**706,9**	
	Gestion du projet (chapitre 29G)	55,3	74,3	72,4	91,6	121,8	111,4	180,1	–	–	–	–	–	**706,9**		
	Sûreté et sécurité (chapitre 34)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	**–**		

B. Dépenses totales du projet au 31 juillet 2023, par catégorie

Catégorie	*Dépenses (en milliers de dollars des États-Unis)*
Coûts de construction (chapitre 33)	–
Services spécialisés (chapitre 33)	258,7
Gestion du projet (chapitre 29G)	1 199,9
Sûreté et sécurité (chapitre 34)	–
Total	**1 458,6**

Annexe III

Utilisation de la réserve pour imprévus (dépense effective et préaffectation)

Aucun montant n’a été prélevé sur la réserve pour imprévus jusqu’à présent pour le projet.